

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2022**

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 16

Titulaires présents :	13
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-deux, lundi cinq décembre, à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. CUJIVES D., PLICQUE P., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., MM. PETIT Ph., TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	M. ESPIE J-C.
CC Val'Aïgo :	Mmes BLANCHARD ESSNER S., GAYRAUD I., MM. JOVIADO G., MAUREL C.

Délégués titulaires représentés :

CC du Frontonnais :	Mme SIGAL S. représentée par M. BRUN D. (Suppléant)
CC des Hauts Tolosans	M. DELMAS J-P. représenté par Mme MOREL CAYE F. (Suppléante) M. DULONG D. représenté par M. BAGUR S. (suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER M., MM CALAS D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. LECORRE D., PROVENDIER Ph., Mmes SAVY S., SOLOMIAC C.
CC des Hauts Tolosans :	M. ALARCON N., Mme AYGAT Ch., M. CODINE Fr., Mme FOURCADE M-L., MM. LAGORCE P., NOËL S., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M.

Délibération n ° 2022 /28

Objet : **Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations suivantes prises dans le cadre de divers recrutements du syndicat :

- N° 2016 /19 du 6 octobre 2016 portant création d'un poste au grade d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe (emploi permanent de catégorie C)
- N° 2017 /05 du 28 mars 2017 portant création d'un poste de chargé de mission PCAET (emploi permanent de catégorie A)
- N° 2020 /26 du 1^{er} décembre 2020 portant création d'un poste d'adjoint administratif chargé de communication (emploi permanent de catégorie C)

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 08/11/2022,

Considérant l'avancement de grade d'un agent ;

Considérant que la prestation de service liée à la mission PCAET du syndicat a pris fin ;

Considérant que la mission de communication, principalement dédiée à la refonte du site web, est à ce jour terminée ;

Considérant la restructuration du service faisant notamment suite au départ de l'agent chargé de la communication et d'autre part, le plan de charge du syndicat prenant à la fois en compte la révision en cours et le nombre de PLU soumis au syndicat pour avis,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée de supprimer les postes suivants :

- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, resté en surnombre
- 1 emploi au grade d'Ingénieur à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif à temps complet

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : **DE SUPPRIMER les postes suivants** selon la proposition du Président exposée ci-dessus :

- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, resté en surnombre
- 1 emploi au grade d'Ingénieur à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif à temps complet

Article 2 : **D'ADOPTER en conséquence le tableau des effectifs** comme suit, qui prendra effet à compter de la date exécutoire de la présente délibération :

FILIERE CADRE D'EMPLOI GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	DONT A TEMPS NON COMPLET	DONT NON TITULAIRES (contractuels)	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	A	2	2	0	0	35 heures
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	1	1	0	0	35 heures
Adjoint administratif	C	1	1	1	1	17,5 heures
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	0	0	0	35 heures
TOTAUX		5	4	1	1	

Article 3 : **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et à la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	29/11/2022
Date d'affichage :	29/11/2022
Certifié exécutoire le :	09/12/2022
Affichée le :	09/12/2022

Philippe PETIT,
Président

09/12/2022

Le Président
du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain

Philippe PETIT

X



Signé par : Philippe PETIT